

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture 021-262101066-20211007-25-2021-DE Date de télétransmission : 18/10/2021 Date de réception préfecture : 18/10/2021
--

Séance du 7 octobre 2021

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. JASPART représenté par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (2) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 30 septembre 2021.

Délibération n° : 25-2021

Objet : Décision modificative n°1 – exercice 2021

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2021 pour le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
20 Immobilisations incorporelles	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	25 000,00
204 Subventions d'équipements aux personnes de droit privé	20421	Biens mobiliers, matériels et études	-229 000,00
21 Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations incorporelles	15 253,38
Total dépenses réelles			-188 746,62
Total dépenses d'investissement			-188 746,62
021 Virement de la section d'investissement			-188 746,62
Total recettes d'investissement			-188 746,62

En mouvement réels :

✓ En dépenses :

Une nouvelle répartition des crédits 2021 a été inscrite pour tenir compte d'une part, de nouvelles dépenses et d'autre part d'un changement de section budgétaire concernant des subventions aux associations, elle s'établit de la manière suivante :

- 25 000 € sur le compte 205 « concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour l'acquisition de logiciels ;

- 15 253,38 € sur le compte 2188 « autres immobilisations incorporelles » pour l'acquisition de divers biens mobiliers ;

- 229 000 € sur le compte 20421 « Subventions d'équipements aux personnes de droit privé pour des biens mobiliers, matériels et études » pour procéder au changement de section budgétaire des subventions qui devaient permettre à des associations de s'équiper avec du matériel de conservation en froid négatif, initialement prévues au Budget primitif 2021 en investissement.

En effet, après étude, le principe de la location de ce matériel est apparu plus opportun et économique, une somme de 229 000 € est donc prévue en fonctionnement (cf infra).

En mouvement d'ordre :

✓ En recettes :

Une diminution des crédits inscrits au budget primitif 2021 au compte 021 « virement de la section de fonctionnement » est inscrite à hauteur de -188 746,62 € pour tenir compte des changements opérés dans la section d'investissement de la présente décision modificative. (une écriture du même montant est prévue en dépenses de fonctionnement au compte 023 « virement à la section d'investissement » pour respecter l'équilibre entre les sections, cf infra).

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°1
011 Charges à caractère général	6188	Autres frais divers	-40 253,38
65 Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	229 000,00
Total dépenses réelles			188 746,62
023 Virement à la section d'investissement			-188 746,62
Total dépenses de fonctionnement			0,00

En mouvement réels :

✓ En dépenses :

Pour la prise en compte du changement de section budgétaire concernant les subventions aux associations pour la location de matériels en froid négatif, un crédit a été inscrit à hauteur de 229 000 € au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »

Pour équilibrer, la section de fonctionnement des crédits inscrits initialement en réserves au budget primitif 2021 pour faire face aux dépenses imprévues liées au COVID 19 au compte 6188 « autres frais divers » sont diminués de -40 253,38 €.

En mouvement d'ordre :

✓ En dépenses :

Une diminution des crédits inscrits au budget primitif 2021 au compte 023 « virement à la section d'investissement » est inscrite à hauteur de -188 746,62 € pour tenir compte des changements opérés dans la section de fonctionnement de la présente décision modificative. (une

écriture du même montant est prévue en dépenses d'investissement au compte 021 « virement de la section de fonctionnement » pour respecter l'équilibre entre les sections, cf supra).

Après examen, les membres du conseil d'administration votent la décision modificative n°1 du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2021 et autorisent le Vice-Président du CCAS à signer tout document contractuel nécessité par son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1